

RÈGLEMENT BERJATRAIL SIPOREX 2026

ARTICLE 1 : PRÉSENTATION DE L'ÉPREUVE

La course Berjatrail est un événement participatif organisé par le CSBJ Athlétisme, composé :

- de trois épreuves de course à pied (bâtons interdits) :
 - Course nature FORASPI 9 km
 - Trail DISTANCE + 16 km
 - Trail BUFF 24 km
- d'une épreuve de marche nordique 9 km

Les trois épreuves de course à pied sont organisées conformément à la réglementation des courses et manifestations hors stade de la Fédération Française d'Athlétisme.

ARTICLE 2 : DÉTAIL DES ÉPREUVES

Course nature FORASPI – 9 km, 150 m D+

- Départ : 17h30 – stade Antonin Berliat de Bourgoin-Jallieu
- Arrivée : même lieu
- Ouvert à partir de la catégorie Cadets (nés en 2011 et avant)

Trail DISTANCE – 16 km, 300 m D+

- Départ : 17h10 – stade Antonin Berliat de Bourgoin-Jallieu
- Arrivée : même lieu
- Ouvert à partir de la catégorie Juniors (nés en 2009 et avant)

Trail BUFF – 24 km, 480 m D+

- Départ : 16h45 – stade Antonin Berliat de Bourgoin-Jallieu
- Arrivée : même lieu
- Ouvert à partir de la catégorie Espoirs (nés en 2007 et avant)

Marche nordique / randonnée – 9 km, 150 m D+

- Départ : 16h45 – stade Antonin Berliat de Bourgoin-Jallieu
- Arrivée : même lieu
- Epreuve **chronométrée et sans classement** ouvrant le droit à toutes les prestations du village départ et au repas offert

ARTICLE 3 : MESURAGE, MODIFICATIONS ET BALISAGE

Les distances et dénivelés sont mesurés à l'aide de la plateforme Garmin Connect. De légers écarts sont possibles selon les montres GPS des coureurs.

Les parcours peuvent être modifiés en fonction de contraintes naturelles, réglementaires ou foncières. Des ajustements peuvent intervenir jusqu'au jour J.

En cas de force majeure, de conditions météorologiques extrêmes ou de tout événement compromettant la sécurité, l'organisation se réserve le droit de modifier, annuler ou interrompre une ou plusieurs épreuves.

Balisage assuré par :

- rubalise fluorescente suspendue
- rubalise bicolore rouge et blanche ou fluorescente en travers des chemins interdits
- drapeaux fluo plantés au sol

Des signaleurs seront postés aux intersections sensibles et passages routiers. Respect des consignes obligatoire.

ARTICLE 4 : ABANDON

En cas d'abandon (hors blessure), les participants devront rejoindre un poste de signaleur.

Aucun rapatriement ne sera assuré en pleine nature.

En cas de blessure seulement, l'organisation assure le rapatriement.

ARTICLE 5 : CONDITIONS DE PARTICIPATION

Les épreuves sont ouvertes à tous, licenciés ou non. L'âge minimal dépend de la distance choisie, conformément à la réglementation FFA.

ARTICLE 6 : RETRAIT DES DOSSARDS ET PIÈCES JUSTIFICATIVES

Retrait des dossards le samedi 7 novembre 2026 de à partir de 10h au stade Antonin Berliat et jusqu'à 30mn avant le départ de votre course.

Présenter une pièce d'identité au retrait du dossard.

Participants majeurs :

- Présentation d'une licence FFA valide (Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running ou Pass' J'aime Courir avec certificat médical)
OU
- Attestation de Parcours de Prévention Santé (PPS) effectué dans les 3 mois précédant l'épreuve, via la plateforme FFA.
Les autres licences FFA (Santé, Encadrement) et les licences d'autres fédérations ne sont pas acceptées, sauf mention expresse par circulaire FFA.

Participants mineurs :

- Présentation d'une licence FFA Compétition, Entreprise ou Running, ou licence d'une fédération partenaire, mentionnant l'absence de contre-indication à la pratique en compétition
OU
- Questionnaire de santé rempli avec l'autorité parentale. En cas de réponse positive, un certificat médical daté de moins de 6 mois sera exigé.

ARTICLE 7 : DOSSARD

Le dossard doit être porté devant, visible, non plié, fixé avec 4 épingles (non fournies).

Aucun transfert ou changement de dossard n'est autorisé sans notre accord préalable.

Toute cession non déclarée à l'organisation entraîne la responsabilité du coureur initial.

ARTICLE 8 : INSCRIPTIONS ET TARIFS

Inscriptions via internet uniquement : [LIEN NJUKO](#)

- Inscription inclut : dossard, ravitaillements, repas festif, sécurité.
- Les inscriptions en ligne pour les courses seront closes le vendredi 06 novembre 2026 à 23h59.
- Sauf atteinte du quota d'inscription prévu par l'organisation.
- **Aucune inscription ne sera possible sur place.**

Tarifs jusqu'au 09 octobre 2026 :

• 9 km : 9 € • 16 km : 14 € • 24 km : 22 € • Marche : 5 €

À partir du 10 octobre 2026 :

• 9 km : 13 € • 16 km : 18 € • 24 km : 26 € • Marche : 5 €

ARTICLE 9 : REMBOURSEMENT / ANNULATION

Annulation par l'organisation (refus autorisation, arrêté préfectoral) = remboursement total.
Aucun remboursement possible en cas de force majeure extérieure.

Les remboursements ne sont possibles que par présentation d'un certificat médical.

ARTICLE 10 : RÉCOMPENSES

Remise des prix au stade Antonin Berliat. Trophées et lots pour les 1ers hommes et femmes de chaque catégorie :

- Cadets – U18
- Juniors – U20
- Espoirs – U23
- Séniors
- Masters M0 à M2
- Masters M3 à M5
- Masters M6 et +

Podiums scratch hommes/femmes sur les 3 formats (hors marche).

Aucun cumul de récompenses. Présence obligatoire pour recevoir un lot.

Uniquement pour les courses FORASPI 9KM, DISTANCE + 16KM et BERJATRIL 24KM.

Aucun classement pour la randonnée / marche nordique.

ARTICLE 11 : RAVITAILLEMENTS

- 9 km FORASPI / marche nordique : 1 ravitaillement au km 4,5 + arrivée
- 16 km DISTANCE + : ravitaillements aux km 6,5 et 9 + arrivée
- 24 km BUFF : ravitaillements aux km 6,5 et 14 + arrivée

ARTICLE 12 : CHRONOMÉTRAGE

Chronométrage des courses/trails assuré par logiciel Raceresult.

Marche Nordique et randonnée chronométrée.

ARTICLE 13 : MATÉRIEL OBLIGATOIRE

Tous les participants doivent être équipés :

- d'un dispositif lumineux individuel
- d'un élément réfléchissant

En plus, les participants du 24 km doivent transporter au minimum 500 ml d'eau.

ARTICLE 14 : SÉCURITÉ

Encadrement routier assuré par la Police Municipale. Encadrement médical par secouristes agréés, autorisés à mettre hors course un participant.

Tout coureur refusant d'être retiré de l'épreuve le fait sous sa propre responsabilité et ne sera pas classé. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident.

ARTICLE 15 : COMPORTEMENT / ENVIRONNEMENT

Les coureurs doivent se porter secours en cas de besoin.

Tout abandon de déchets en dehors des zones prévues entraînera une disqualification.

ARTICLE 16 : ASSURANCES

Responsabilité civile : couverte par l'organisateur. Les coureurs doivent vérifier leur propre assurance (accident, matériel, vol). L'organisateur n'est pas responsable en cas de dommage ou disparition de biens personnels.

ARTICLE 17 : DONNÉES PERSONNELLES

Conformément à la loi, chaque participant dispose d'un droit d'accès, de rectification ou d'opposition concernant ses données. Contact : csbj.berjatrail@gmail.com

ARTICLE 18 : DROIT À L'IMAGE

Tout participant autorise l'usage de son image à des fins promotionnelles (partenaires, médias, supports imprimés ou numériques), sans limitation de durée ni de territoire sauf demande faite par mail (voir article précédent).

ARTICLE 19 : ACCEPTATION DU RÈGLEMENT

La participation à l'événement vaut acceptation du présent règlement. Tout non-respect (départ anticipé, distance non respectée, fraude) entraînera une disqualification immédiate. Le règlement est basé sur les normes de la FFA (commission des courses hors stade).